

## Procès-verbal n°25 de la Commission jeunes des Compétitions

Réunion du :	Jeudi 2 Février 2023
À :	14h00 – District Gard Lozère
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS Patrick AURILLON. Jean Pierre RIEU. Jean Marie TASTEVIN. Denis LASGOUTE
Absent(e)s excusé(e)s :	MRS Stéphane BROCCQ. Emile HOURS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

### APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°24 de la réunion du 19.01.2023

### COUPE GARD LOZERE - COUPE OCCITANIE

- **COUPE GARD LOZERE** : les ¼ de finale se disputeront les 18 et 19 Mars 2023 (U19. U17. U15). Le tirage au sort des rencontres se déroulera le jeudi 9 Février 2023 à 14H00 au siège du District. Les clubs qualifiés peuvent assister au tirage.
- **COUPE OCCITANIE** : 1/8<sup>ème</sup> de finale,
  - Pour les U18.U19 le 18.03.2023
  - Pour les U16.U17 et U14/U15 le 18.03.2023

### RETOUR COMMISSION (HOMOLOGATIONS)

#### CSR du 30.01.2023

- **U16/17D2 POULE B**

US BOUILLARGUES/N. PISSEVIN VALDEGOUR du 15.01.2023  
Dit match à homologuer en son résultat.

- **U14/U15 D1 POULE B**

AS ST CHRISTOL LES ALES/US TREFLE du 22.01.2023  
Match à homologuer en son résultat.



- **U16/U17 D1 POULE B**

MANDUEL SC/FOOT TERRE DE CAMARGUES du 21.01.2023

Dit match perdu par pénalité à MANDUEL pour en reporter le bénéfice à FOOT TERRE DE CAMARGUE

Score : 0 à 3 (moins 1 point au classement à SC MANDUEL)

## MODIFICATIONS RENCONTRES

### U16/U17 D2 POULE B

AS SAINT CHRISTOL LES ALES/US GARONS du 05.02.2023 aura lieu le **18.02.2023 à 15H00** sur les installations de SAINT CHRISTOL LES ALES – accord des deux clubs.

### U16/u17 D2 POULE C

FC VAUVERT GALLICIAN 2/BEAUVOISIN du 05.02.2023 aura lieu le **04.02.2023 à 15H00** sur les installations de VAUVERT (Yves Pascal) – accord des deux clubs.

### U16/U17 D2 POULE C

AEC SAINT GILLES/ES THEZIERS du 05.02.2023 aura lieu le **04.02.2023 à 15H00** sur les installations de SAINT GILLES - accord des deux clubs.

### U14/U15 D3 POULE A

SO AIMARGUES/UCHAUD BERNIS du 05.02.2023 aura lieu le **04.02.2023 à 16H00** sur les installations d'AIMARGUES – accord des deux clubs.

### U14/U15 D3 POULE A

N. METROPOLE F/EFC BEAUCAIRE 2 du 05.02.2023 aura lieu **19.02.2023** à 10H00 sur les installations de NIMES . Raison du report « Coupe Occitanie le 05.02.2023). décision de la Commission.

Toutefois, cette rencontre peut être avancée uniquement, avec accord des deux clubs par le réseau Foot club.

## CLUBS

### U14 TERRITOIRE GARD HERAULT

La deuxième phase débute le 05.02.2023 et se terminera le 21.05.2023.

#### Composition poule :

AS ROUSSON. RG GENERAC. NIMES CHEMIN BAS. AS ST PRIVAT MONS. PERRIER VERGEZE. ST BEUCAIRE 30. ST HILAIRE LA JASSE. AFL MENDE. JACOU CLAPIERS. Total équipe 9

A l'issue de cette 2<sup>ème</sup> phase, il n'y aura aucune accession et rétrogradation.

L'ensemble de la poule sera réparti dans leurs Districts d'appartenance.



Pour le District Gard Lozère, en fonction du classement de chaque équipe, les équipes seront réparties en U14/U15 : D1. D2. D3.

### **Les équipes terminant la phase 2 pour le District du GARD (7 équipes)**

#### **Accéderont**

- les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> avec la D1
- les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> avec la D2
- le 7<sup>ème</sup> avec la D3.

En cas d'égalité, l'article 92 des RG sera appliqué.

#### **RAPPEL**

#### **Changement de date pour une rencontre (article 91 alinéa 2 des RG)**

Les demandes pour changer la date d'une rencontre doivent se faire uniquement par le réseau FOOT CLUB et doivent arriver au secrétariat du District avant le mardi 8h00 (5 jours) avant la date de la rencontre y compris pour le club qui reçoit la demande de changement de date.

Hormis ce délai les demandes ne seront plus prises en considération.

#### **ANALYSE FMI**

Suivant l'article 72 - Feuille de Match, les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes via la transmission de la FMI le jour même des rencontres, sous peine d'amende fixée à l'annexe « dispositions financières (Art. 53).

La non transmission de la feuille de match (papier ou FMI) dans les 15 jours suivant la rencontre, entraînera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable »

**En cas de problème avec la tablette le jour de la rencontre pour établir la feuille de match :**

- Vous devez faire une feuille de match papier.
- A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, vous devez le plus rapidement possible le numériser et le transmettre au District par courriel le jour même de la rencontre.
- De plus vous devez envoyer l'original au District (service compétitions) par courrier postal dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre.
- Vous devez joindre impérativement lors de l'envoi de la feuille de match un courrier d'explications sur la non-utilisation/dysfonctionnement de la FMI.

Dans le cas où vous avez des problèmes avec la (les) tablette(s), prenez contact le plus rapidement possible avec les informaticiens de la Ligue LFO afin de résoudre vos problèmes.

Concernant un achat de tablette et les documentations d'aide à la FMI, les éléments nécessaires sont sur le site du District.



### FMI MANQUANTES

Date	Compétition	Match	N° match	Décision	Motif
21.01.2023	U19 D1	O St Hilaire Jasse /St Privat AS	24916841	Amende : 100 € Club : O st Hilaire N° 553073	1/Feuille papier sans explication
21.01.23	U17 D1 A	St Laurent Arbres / St Martin Valg	24925382	Amende : 100 € Club : St Martin N°525106	1/Feuille papier Pas de code pour SC St Martin Valgalgues

### Retard FMI

Date	Compétition	Match	N° match	Décision	Motif
22.01.23	U17 D2 A	St Hipp Fort / N. Castanet	25071817	Amende : 25€ Club : St Hippo N°503233	Retard FMI

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT

B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE

JP RIEU

